



Coordonnateur SPS

Changement de niveau 2 vers niveau 1 - Phase réalisation



Durée

49.00 Heures

7 Jours

Référence

STD-SPSCHAN1



Pré Requis

- Justifier d'une expérience de 5 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou Maîtrise d'Oeuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité.
- Avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.



Public Concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de Coordonnateur SPS sur des opérations de 2ème et 3ème catégorie en phases Conception et Réalisation et 1ère catégorie en phase Réalisation.

Objectifs :

- Pouvoir étendre le périmètre de ses interventions de coordonnateur SPS à des opérations de 1ère catégorie dans la limite de la phase de réalisation.
- Pouvoir être amené à présider le Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT) requis lors des chantiers de catégorie 1

Nota : Le stagiaire peut toujours exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 2ème catégorie en phase réalisation (et éventuellement conception) ainsi sur des opérations de 3ème catégorie en phases conception et réalisation.

Retrouvez le **planning 2024 de nos formations CSPS** sur

<https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-csp-2024>

Contenu

Préalable :

Lors de l'inscription, le centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

MODULE SPECIALISE REALISATION

- La coordination en phase réalisation,
- L'harmonisation des P.P.S.P.S.
- Etude de cas.

MODULE COMPLEMENTAIRE LIE AUX PARTICULARITES DES OPERATIONS DE PREMIERES CATEGORIES

- Le C.I.S.C.T.

Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence de formateur CSPS délivrée par l'OPPBTB.



Moyens pédagogiques

- Exposés et exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.

Modalités d'évaluation

- Une évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.
- Une évaluation professionnelle par un jury indépendant est réalisée en fin de formation conformément à l'arrêté du 26 décembre 2012.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation de compétences de Coordonnateur SPS de Niveau 1 en Réalisation.

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation « Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS5774.

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » (<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>).

